

Obernai, le 15 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'annonce du Président de la République, un service d'accueil sera mis en place pour les enfants des personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire afin qu'ils puissent continuer de nous soigner.

Le Ministère de l'Education Nationale et le service périscolaire d'Obernai accueilleront les enfants de 3 à 16 ans de ces professionnels qui n'ont **pas d'autres moyens de garde**.

Affaire suivie par
AG
Téléphone
03 88 48 10 68

Mél.
ien.obernai@ac-
strasbourg.fr

Adresse :
204A route d'Ottrott
67210 OBERNAI

Pour la circonscription d'Obernai, ce sera :

- **l'école maternelle Camille Claudel, Square Saint Charles à Obernai**
- **l'école élémentaire Picasso d'Obernai (accès parking rue du Maréchal Juin, Obernai)**
- **le périscolaire d'Obernai (7 rue du Maréchal Juin)**

qui seront dédiés à cet accueil selon les horaires suivants (applicables dès lundi 16 mars) :

7H30 - 8H00	périscolaire
8H00 - 11H30	école
11H30 - 13H30	périscolaire
13H30 - 16H00	école
16H00 - 18H00	périscolaire

Un accueil sera organisé par les agents territoriaux de la ville d'Obernai à 7H30, au périscolaire et par les enseignants, à 8H, à l'école Picasso d'Obernai (aussi bien pour les plus petits que pour les aînés).

Vous voudrez bien, si nécessaire, préparer un **panier repas** à votre enfant pour le **déjeuner de midi** et le **goûter** de 16H00.

Catégories des professionnels concernés :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures.

Les élèves seront accueillis dès lors que les parents présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paie avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise avec les ARS, il conviendra de présenter une attestation de l'ARS.

Si vous avez besoin de cet accueil, je vous remercie de donner les renseignements ci-après à l'enseignant qui accueillera votre enfant :

- Circonscription, école, classe :
- Nom, prénom, date de naissance de votre enfant :
- Profession et lieu d'exercice du parent :
- Adresse postale, adresse mail, téléphone des parents :
- Date de début du besoin d'accueil :

Vous pouvez préparer d'avance l'ensemble de ces renseignements sur une feuille.

Cette organisation pourrait être modulée en fonction des besoins et demandes qui nous parviendraient ultérieurement.

Soyez assurés de la mobilisation et de l'engagement de tous les personnels pour maintenir les conditions qui vous permettront de travailler sereinement.



Anne GASSER
Inspectrice de l'Éducation nationale